

Certifié conforme à
l'original



A.V.S

Société par actions simplifiée
Au Capital de 1.000 euros
Siège social : 46 CHEMIN DES CAILLETES
91100 CORBEIL-ESSONNES

R.C.S. EVRY 992 670 869

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 29 MAI 2026**

L'an deux mil-vingt-six
Le 29 mai à 10 heures
Au siège social à Corbeil-Essonnes

Les actionnaires de la société A.V.S Société par actions simplifiée, au capital de 1.000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune, Se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation faite conformément aux statuts.

PRESENTS

- Monsieur Shenke PAN, propriétaire de	20 actions
- Madame Lijun LI épouse PAN, propriétaire de	80 actions
Total	100 actions

L'assemblée est présidée par Madame Lijun LI épouse PAN, en sa qualité de présidente.

Madame la présidente constate que les actionnaires présents possèdent la totalité du capital et la totalité du droit de vote, et qu'ainsi, l'assemblée, régulièrement constituée est en mesure de délibérer valablement et prendre des décisions à la majorité requise.

Madame la présidente donne lecture et rappelle l'ordre du jour de l'assemblée indiqué dans les convocations, qui comprend la question suivante :

- 1° Transfert le siège social ;
- 2° Adjonction d'activité de la société ;

3° Mise à jour le statuts ;

4° Pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

Après lecture et discussion de l'ordre du jour, Madame la présidente met aux voix les résolutions proposées à l'assemblée générale :

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires, décident de transférer à compter de ce jour le siège social 46 CHEMIN DES CAILLETES – 91100 CORBEIL-ESSONNES au 38 RUE DUNOIS – CX 75647 - 75013 PARIS. L'assemblée générale décide de modifier l'article quatre des statuts comme suit :

ARTICLE QUATRE : SIEGE

Le siège social de la société est fixé : **38 RUE DUNOIS – CX 75647 - 75013 PARIS.**

Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la même ville par simple décision la présidente et en tout autre lieu en vertu d'une délibération des actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les actionnaires décident de procéder à l'adjonction de l'activité :

« Réparation, installations et achat vente des réfrigérateurs, climatiseurs, chambre froide et les accessoires »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de mettre à jour le statut à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire donne tout pouvoir à la présidente, et à toute personne qui se substituerait à lui pour remplir toutes formalités de publicité et/ou autres prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun des participants ne demandant la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente et les actionnaires présent.

Monsieur Shenke PAN



✓ Certifié par  yousign

Madame Lijun LI épouse PAN



✓ Certifié par  yousign